

## Exigences touchant la couverture de frais médicaux

**Saviez-vous que les participants résidant au Canada doivent être couverts par leur régime provincial d'assurance-maladie pour être admissibles à une garantie Frais médicaux de la Financière Sun Life?**

La garantie Frais médicaux offerte au titre d'un régime privé d'assurance collective vient en complément de la couverture prévue par un régime provincial ou fédéral d'assurance-maladie\*. Ainsi, les participants de régime obtiennent une aide financière du gouvernement provincial et de leur régime privé d'assurance collective pour régler un grand nombre de frais médicaux, qu'il s'agisse de frais habituels ou de frais importants.

Nous avons constaté à quelques reprises en traitant des demandes de règlement de frais médicaux engagés en cas d'urgence à l'extérieur du pays que des participants qui ne bénéficient pas d'une couverture prévue par un régime provincial d'assurance-maladie sont inscrits au titre d'un régime de frais médicaux parrainé par un employeur. Pour être admissibles à une couverture, les participants doivent être couverts sans interruption par un régime provincial ou fédéral d'assurance-maladie.

**Nous vous demandons de communiquer avec nous si vous vous rendez compte qu'un participant ne bénéficie pas d'une couverture provinciale ou fédérale ou si la couverture d'un participant prend fin.** La garantie Frais médicaux de ce participant ne doit pas être maintenue. Ce participant est toutefois admissible aux autres garanties offertes.

Dans le cas d'un nouveau participant, le gestionnaire de régime doit savoir si le participant bénéficie d'une couverture prévue par un régime provincial d'assurance-maladie avant de procéder à son inscription au titre de la garantie Frais médicaux. La Financière Sun Life offre le *Régime d'assurance-maladie des salariés impatriés (RAMSI)* aux participants qui accomplissent la période probatoire devant être satisfaite pour bénéficier de la couverture prévue par un régime provincial, mais qui n'y sont pas encore admissibles. Le *Régime d'assurance-maladie des salariés impatriés* permet aux participants de satisfaire aux exigences contractuelles requises pour être admissibles à la garantie Frais médicaux. Communiquez avec votre représentant à la Financière Sun Life pour obtenir de plus amples renseignements sur ce produit.

N'oubliez pas que les participants de votre régime doivent être inscrits sans interruption à un régime provincial ou fédéral d'assurance-maladie pour être admissibles à une garantie Frais médicaux de la Financière Sun Life. En outre, dites aux participants qu'ils doivent vous informer immédiatement si un changement est apporté à leur couverture provinciale d'assurance-maladie.

Vous trouverez ci-joint une [communication](#) sur ce sujet que vous pouvez transmettre aux participants de votre régime.

\*Le Programme fédéral de santé intérimaire est un exemple de régime fédéral d'assurance-maladie qui couvre les personnes ayant présenté une demande de réinstallation au Canada à titre de réfugiés.

### Des questions?

Veillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.